

## En synthèse :

# Les politiques européennes et internationales prises en matière de prévention de la radicalisation

### Union Européenne

- 25 novembre 2015 – Résolution non législative sur la prévention de la radicalisation et du recrutement de citoyens européens par des organisations terroristes
- 30 mai 2016 – Adoption par le Conseil européen de conclusions sur « le rôle joué par le secteur de la jeunesse dans une approche intégrée et transsectorielle de prévention de la radicalisation violente chez les jeunes et de lutte contre ce phénomène »
- 6 juillet 2017 – Création d’une commission spéciale sur le terrorisme (Parlement européen)
- 12 décembre 2018 – Adoption par le Parlement européen d’une résolution non législative visant à lutter contre la radicalisation, améliorer l’interopérabilité des données et soutenir les victimes
- 6 juin 2019 – Adoption par le Conseil européen de conclusions sur la prévention et la lutte contre la radicalisation en prison, et sur le traitement des extrémismes terroristes et violents

### Organisation des Nations Unies

- 24 décembre 2015 – Plan d’action sur la prévention de l’extrémisme violent (Secrétaire général de l’ONU)

## **25 novembre 2015- Résolution non législative sur la prévention de la radicalisation et du recrutement de citoyens européens par des organisations terroristes**

Rédigée par Rachida Dati (PPE) et adoptée par 548 voix pour, la résolution sur la prévention de la radicalisation et du recrutement de citoyens européens par des organisations terroristes vient élaborer une stratégie européenne (non-contraignante) en la matière, quelques jours après les attaques qui ont touché Paris.

**Sur le plan de la prévention de la radicalisation, sont préconisées les démarches suivantes :**

- Développer les systèmes d’alerte et de soutien aux familles et amis de personne en voie de radicalisation (lignes téléphoniques par exemple)
- Renforcer le dialogue interculturel et la tolérance en s’appuyant sur l’éducation ; développer l’éducation aux médias dans le milieu scolaire
- Empêcher la marginalisation des quartiers défavorisés
- Mettre en place un cadre européen visant à combattre les discriminations empêchant l’insertion sociale et professionnelle
- Séparer les détenus radicalisés des autres détenus pour réduire les phénomènes de propagation ; former le personnel pénitentiaire à cette question ; favoriser la réinsertion des détenus et le développement de leur esprit critique
- Accélérer la suppression des contenus en ligne véhiculant des messages de haine et d’apologie du terrorisme ; sensibiliser les jeunes aux discours de haine sur Internet ; favoriser la mise en place de projets visant à apporter un contre-discours

*En savoir plus :*

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20151120IPRO3612/une-strategie-commune-pour-lutter-contre-la-radicalisation-de-jeunes-europeens>

[http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2015-0410\\_FR.html](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2015-0410_FR.html)

## **30 mai 2016 – Adoption par le Conseil européen de conclusion sur « le rôle joué par le secteur de la jeunesse dans une approche intégrée et transsectorielle de prévention de la radicalisation violente chez les jeunes et de lutte contre ce phénomène »**

Les conclusions adoptées par le Conseil européen le 30 mai 2016 viennent renforcer la stratégie européenne en matière de prévention de la radicalisation en se concentrant sur la question de la jeunesse et en faisant part de recommandations aux Etats-membres pour endiguer cette problématique.

### **Les recommandations du Conseil européen**

#### **⇒ Coopérer à tous les niveaux**

Mettre en relation les différents acteurs du secteur de la jeunesse sera impératif pour s'attaquer à la question de la radicalisation et faire circuler les bonnes pratiques. Il semble essentiel de créer une base sur laquelle construire l'épanouissement des jeunes et leur résilience.

#### **⇒ Renforcer le secteur de la jeunesse**

Celui-ci aura pour mission d'accompagner le parcours des jeunes vers l'âge adulte, de promouvoir une citoyenneté active et la diversité culturelle, et de travailler à la production d'un contre-discours.

#### **⇒ Poursuivre le partage de connaissances et de pratiques**

La coopération de l'ensemble des partenaires européens est attendue pour mettre en lumière les outils et les pratiques les plus pertinents au moment de s'attaquer à la lutte contre la radicalisation. A ce titre, l'organisation de séminaires sera fortement encouragée.

#### **⇒ Compléter la formation des animateurs socioéducatifs**

Il paraît nécessaire d'instaurer des sessions de formation à ces questions et de mettre à la disposition des travailleurs socioéducatifs un matériel pédagogique ayant trait au phénomène.

#### **⇒ Soutenir la recherche sur la radicalisation violente**

Le Conseil européen invite les Etats à encourager et coordonner les études à ce sujet pour acquérir une connaissance plus fine des enjeux et des outils à mobiliser.

*En savoir plus :*

<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9640-2016-INIT/fr/pdf>

## 6 juillet 2017- Création d'une commission spéciale sur le terrorisme (Parlement européen)

Le 6 juillet 2017, le Parlement européen décida de la création d'une commission spéciale sur le terrorisme. Sa vocation : déterminer les déficiences pratiques et législatives dans la lutte contre le terrorisme.

La commission nouvellement créée aura ainsi un rôle à jouer en matière de prévention de la radicalisation puisque comptant parmi ses champs d'action, la mission suivante :

*« Recueillir des informations et **analyser le processus de radicalisation** et l'efficacité des programmes de déradicalisation mis en place dans un nombre limité d'États membres ; **recenser les bonnes pratiques existantes à échanger** et vérifier si les États membres ont pris les mesures appropriées à cet égard ».*

*En savoir plus :*

[http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2017-0307\\_FR.html?redirect](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2017-0307_FR.html?redirect)

## 12 décembre 2018- Adoption par le Parlement européen d'une résolution non législative visant à lutter contre la radicalisation, améliorer l'interopérabilité des données et soutenir les victimes

Engagé à l'initiative de la commission sur le terrorisme, un projet de résolution non-législative a été adopté par les parlementaires européens le 12 décembre 2018. Dans ce texte, plusieurs conclusions viennent dresser un état des lieux des politiques européennes de lutte contre le terrorisme, avant d'offrir des recommandations à l'attention des Etats-membres pour endiguer la menace. A cet effet, une stratégie de prévention de la radicalisation en 6 volets est énoncée.

### Quelles recommandations pour prévenir la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent ?

#### 1. Structures pour la lutte contre la radicalisation

A l'échelon européen, il est d'abord émis le souhait de voir se créer un **Centre d'excellence pour la prévention de la radicalisation**. Ce dernier devra veiller à une meilleure coopération entre les différents Etats, notamment en termes d'échanges de connaissances et de bonnes pratiques. Ce centre sera aussi chargé d'assurer la formation de différentes professions, dans l'Union et sa périphérie.

La résolution incite également les Etats à **fixer des stratégies** visant à prévenir les phénomènes de radicalisation, en s'appuyant sur les acteurs locaux. Il est rappelé l'importance du **volet « inclusion sociale, économique et culturelle »** pour pallier le déficit d'intégration de certains. Dans cette logique, les meilleures initiatives locales se verront attribuer un **prix européen de la résilience**.

#### 2. Extrémisme religieux

Le texte adopté par les parlementaires européens encourage les projets allant dans le sens du **dialogue interreligieux et interculturel** et souligne l'importance de voir les communautés religieuses jouer un rôle dans la prévention de la radicalisation. Surtout, il est prévu l'établissement d'une **liste noire** recensant les prédicateurs de haine dans l'UE.

#### 3. Agir contre les discours de haine et les groupes extrémistes

En plus d'insister sur la nécessité d'exclure les prédicateurs de haine de toute activité publique et de fermer les lieux de culte incitant à la violence ou à la discrimination, la résolution demande aux Etats membres un renforcement des mesures destinées à **interdire toute propagande encourageant l'extrémisme violent**.

#### 4. Education

L'école est également mise au centre du projet européen de prévention de la radicalisation. Elle doit servir, selon la résolution, à **enseigner la non-discrimination et le respect d'autrui**, et viser à l'inclusion sociale de tous les jeunes. Il est aussi recommandé de **mettre en place des rencontres** avec des acteurs touchés de près ou de loin par la radicalisation pour sensibiliser ce public. Par ailleurs, il est rappelé l'importance du développement d'une **éducation aux médias** pour faire en sorte que les élèves soient capables d'utiliser Internet de manière responsable.

## 5. Internet

Les recommandations ayant trait à Internet invitent dans un premier temps les Etats à prendre les mesures nécessaires pour **engager la suppression de contenus extrémistes violents**. Les acteurs d'Internet sont également visés et les parlementaires expriment le vœu de voir les entreprises du numérique intensifier leurs efforts pour permettre la suppression rapide des contenus terroristes, sans entraver la liberté d'expression. Il est aussi demandé la **création d'une plateforme européenne en ligne** pour permettre le signalement de contenus terroristes par les internautes.

## 6. Prisons

La résolution insiste premièrement sur la mise en place de procédures et d'indicateurs pour détecter et prendre en charge les détenus radicalisés et ainsi éviter la propagation des idées radicales. Pour ce faire, il est notamment demandé aux Etats de travailler à la **meilleure formation des personnels pénitentiaires**. Enfin, pour pallier les risques de radicalisation en détention, les Etats sont invités à **remédier à la surpopulation carcérale** et à mettre en place des **programmes de réinsertion**.

*En savoir plus :*

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/security/20181122STO19808/lutte-contre-le-terrorisme-les-deputes-proposent-de-nouvelles-mesures>

[http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0512\\_FR.html](http://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0512_FR.html)

## **6 juin 2019- Adoption par le Conseil européen de conclusions sur la prévention et la lutte contre la radicalisation en prison, et sur le traitement des extrémismes terroristes et violents**

Le Conseil européen a adopté le 6 juin 2019 des conclusions au sujet de la radicalisation en milieu carcéral. Celles-ci s'intéressent au moment de la détention et à l'après-détention et sont adressées aussi bien aux Etats-membres qu'à la Commission européenne.

### **→ A l'attention des Etats-membres**

- Veiller à la réadaptation et à la réinsertion des délinquants terroristes et extrémistes violents
- Utiliser les bonnes pratiques pour gérer la radicalisation dans les prisons (Cf. annexe)
- Etudier la possibilité de rejoindre le réseau européen des centres de formation des personnels pénitentiaires (EPTA)

### **→ A l'attention de la Commission européenne**

- Apporter un soutien aux travaux des Etats membres pour favoriser l'émergence de bonnes pratiques et mettre en place des programmes de désengagement et réinsertion dans les prisons
- Contribuer à l'acquisition de connaissances consolidées, à la réalisation d'études fondées sur des données factuelles et à l'élaboration d'orientations pratiques au niveau de l'Union
- Soutenir les travaux des pays tiers sur la radicalisation dans les prisons

*En savoir plus :*

<https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/06/06/radicalisation-in-prisons-council-adopts-conclusions/> (+ l'annexe sur les « bonnes pratiques »)

## 24 décembre 2015- Plan d'action sur la prévention de l'extrémisme violent (Secrétaire général de l'ONU)

Dans le cadre de la prévention de l'extrémisme violent, l'Organisation des Nations Unies (ONU) adresse aux Etats une série de recommandations très générales visant à définir un programme d'actions s'attaquant à tous les pans de la problématique. Parmi celles-ci, plusieurs ont vocation à être mobilisées à l'échelle nationale et locale.

### ❖ Renforcement de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit

Dans une logique d'intégration des personnes pouvant être tentées par l'engagement radical, l'ONU préconise des actions en faveur de la promotion et du respect des **droits de l'homme** et d'un **renforcement de la confiance entre les institutions publiques et les citoyens**. Le plan insiste également sur la nécessité **d'étendre les services de l'Etat** aux zones reculées pour éviter les phénomènes d'exclusion. Dans la même veine, tout devra être mis en œuvre pour permettre aux citoyens le plein exercice de leurs **droits économiques, sociaux et culturels**, en veillant à mettre un terme à toute forme de discrimination et d'intolérance.

### ❖ Implication des populations

L'enjeu ici posé est bel et bien de priver les mouvements extrémistes d'un appui populaire. Pour ce faire, les Nations Unies recommandent aux Etats de mettre en place des stratégies de prévention de la radicalisation associant la société civile et les populations locales. De même, il est conseillé aux membres d'adopter des modèles de **police de proximité** pour favoriser le dialogue avec les habitants. Autre initiative souhaitable, l'ONU suggère la mise en place de **programmes de mentorat** aux niveaux local et familial. Enfin, il est évoqué la possibilité d'organiser des rencontres pour sensibiliser la population et la société civile.

### ❖ Mobilisation des jeunes

L'ONU entend également faire de la jeunesse un élément clé de sa stratégie de prévention de l'extrémisme violent. Pour ce faire, il est demandé aux Etats et aux acteurs de l'échelon local, d'associer autant que possible les jeunes dans les **activités de prévention** et les **processus décisionnels**. A des fins d'intégration sociale, il est aussi attendu la mise en place de **programmes de mentorat** pour permettre l'épanouissement de ce public.

### ❖ Egalité des sexes et autonomisation des femmes

Autre pan d'importance, l'ONU met la protection et l'autonomisation des femmes au cœur de sa politique de lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Dès lors, les Etats sont encouragés à travailler à la **meilleure représentation** des femmes dans la société, à les inclure dans les activités de prévention de l'extrémisme violent et à favoriser leur **autonomisation**. En parallèle, un travail de recherche doit être poursuivi à des fins **d'identification du rôle des femmes dans les processus de radicalisation**.



#### ❖ **Education, renforcement des compétences et facilitation de l'accès à l'emploi**

Parmi les champs à investir, celui de la lutte contre la pauvreté et la marginalisation sociale est aussi prioritaire. Favoriser l'accès à une **éducation inclusive** de qualité apparaît à ce titre comme déterminant. L'école sera aussi mobilisée pour permettre le développement de **l'esprit critique** et renforcer le lien des élèves à la **vie civique**. En matière d'insertion professionnelle, il est demandé aux Etats d'investir en milieu rural et urbain pour **renforcer les perspectives économiques** de chaque territoire et de compléter l'offre de formations.

#### ❖ **Communication stratégique, Internet et réseaux sociaux**

Enfin, le plan d'action onusien prévoit des initiatives pour reprendre l'espace médiatique aux extrémistes violents. A cet effet, il est préconisé la mise en place de stratégies nationales (en comptant sur la coopération des entreprises du numérique) visant à **démonter l'argumentaire extrémiste**. De manière plus générale, il est important de favoriser le développement des valeurs de tolérance et de pluralisme.

*En savoir plus :*

[https://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/70/674](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/674)